

# Agrégés : Méfiez-vous des contrefaçons !

L'indépendance syndicale est à la mode et plusieurs organisations s'y réfèrent de plus en plus.

Le succès du **SIAES - SIES / FAEN** en serait-il la cause ?

Mais, **se prétendre indépendant et l'être réellement sont deux choses différentes.**

Une certitude toutefois, il n'y a qu'un seul **Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire** et qu'un seul **Syndicat Indépendant - national - de l'Enseignement du Second degré.**



Une organisation laisse actuellement entendre qu'elle serait partenaire du **SIAES - SIES** et de sa fédération, la **FAEN**, et vous invite à lui confier le suivi de votre dossier.

Nous vous mettons en garde contre cette désinformation indigne d'enseignants ayant pour mission de développer l'esprit critique des élèves dont ils ont la charge.

Le **SIAES** n'a jamais conclu d'alliance électorale ou de partenariat avec une autre organisation pour les élections académiques aux CAPA, où est essentiellement gérée votre carrière. Le **SIAES - SIES** a pour seuls partenaires, le **SAGES** (Syndicat des Agrégés de l'Enseignement Supérieur, qui siège au CNESER) et les autres syndicats de sa fédération, la **FAEN**, avec qui il a présenté des listes communes pour les élections nationales aux CAPN, où est partiellement gérée votre carrière.

Le **SIAES - SIES** et la **FAEN** défendent les **intérêts matériels et moraux des professeurs**, leur **autorité**, leur **liberté pédagogique**, ainsi que leur **mission de transmission des savoirs et des savoir-faire**. Ils demandent le **retrait de la Loi Peillon** d'orientation et de programmation pour l'école qui est soutenue par le pôle des syndicats réformistes, adeptes du syndicalisme d'accompagnement (cf. « *Le Courrier du SIAES* » n° 54, 55 et 56 - téléchargeables sur [www.siaes.com](http://www.siaes.com)).

 <i>Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire</i> <i>Aix-Marseille</i>	 <i>Syndicat Indépendant - national - de l'Enseignement du Second degré</i>	
<b>Le SIAES et le SIES sont affiliés à la</b> <b>Fédération Autonome de l'Education Nationale</b>		
<b>LES SYNDICATS DE LA FAEN,</b> <b>SEULS PARTENAIRES DU SIAES - SIES :</b> <a href="http://www.faen.fr">http://www.faen.fr</a>		
     		

## Le SIAES - FAEN victime de son succès.

Fondé en 1998, le **SIAES** est aujourd'hui un acteur incontournable du paysage syndical académique. Il est reconnu par les collègues pour son **indépendance politique, idéologique et financière**, sa proximité, la disponibilité et la qualité des conseils prodigués par ses responsables. Il est également respecté par l'administration pour ses interventions régulières et le travail de qualité de ses commissaires paritaires en CAPA, GT et FPMA (commissions où est gérée la carrière des personnels).

Progressant élection après élection, le **SIAES** est devenu, dès les élections de 2008, le **deuxième syndicat de l'académie tous corps confondus dans le second degré**, place qu'il a largement confortée lors des élections de 2011.

Le **SIAES** est à l'origine de la création du **SIES**, sa **structure nationale**, en 2005. Le **SIES**, reconnu représentatif, a présenté des listes aux élections nationales de 2008, puis à celles de 2011.

**SIAES** et **SIES** ont rejoint, avec d'autres syndicats indépendants, la **FAEN (Fédération Autonome de l'Education Nationale)**.

Contrairement à la majorité des syndicats, le **SIAES**, le **SIES** et la **FAEN** ne bénéficient d'**aucune subvention publique ou privée**. Le **SIAES - SIES** refuse les **ressources publicitaires**. Son fonctionnement repose exclusivement sur les cotisations des adhérents et parfois quelques dons. Aucun local n'est mis à la disposition du **SIAES - SIES** par l'administration, la commune, le département ou la région, contrairement aux autres syndicats, fédérations et confédérations. Le **SIAES - SIES** n'emploie pas de secrétaire. **L'ensemble du travail syndical est réalisé par des professeurs bénévoles.**

Avec un budget académique avoisinant les 50.000 euros, le **SIAES** rivalise avec des organisations syndicales, fédérales et confédérales bénéficiant de subventions publiques colossales, de ressources publicitaires et dont le budget académique est très largement supérieur (jusqu'à plus de 12 fois le budget du **SIAES**). Les cotisations du **SIAES** sont pourtant 2 à 3 fois moins chères pour un service que nous estimons au moins égal, sinon supérieur, ce dont beaucoup pourraient témoigner.

Sans doute parce qu'il gêne, le **SIAES** est dénigré par ses concurrents, qualifié ici de « **groupuscule** », là de « **petit syndicat** », attaqué par les uns le qualifiant de « **syndicat de droite** » et par les autres le qualifiant de « **syndicat de gauche** » !!! Comprenez qui pourra.

L'**indépendance idéologique** inscrite dans les statuts et le règlement intérieur du **SIAES** impliquant pour ses dirigeants de n'exercer, sous peine de démission, aucune responsabilité que ce soit dans un parti politique ou une association assimilée dérange visiblement certains de nos concurrents politiquement marqués ou avançant masqués.

L'accès à la hors classe et l'avancement d'échelon, prévus dans la progression de carrière des fonctionnaires, n'ont malheureusement plus vocation à constituer une amélioration du niveau de vie des personnels ; ils atténuent seulement la **régression du pouvoir d'achat** qu'ils subissent.

Le point d'indice étant « gelé » depuis Juillet 2010, une **revalorisation globale et significative des traitements** est nécessaire.

Le **SIAES** revendique à la fois l'**augmentation de la valeur du point d'indice** et la **revalorisation de la grille indiciaire des professeurs, dont celle des Agrégés**.

Toutefois pour le **SIAES** - FAEN cela ne saurait s'accompagner d'une modification des statuts et des obligations réglementaires de service des enseignants, d'une dénaturation de leurs missions, ou d'atteintes à leur liberté pédagogique.

En effet, pour le **SIAES** - FAEN, la **mission première des professeurs consiste à instruire les élèves dont ils ont la charge en leur transmettant des savoirs et des savoir-faire**.

Le contingent de promotions à la hors classe est insuffisant et doit être augmenté significativement afin de **permettre à l'ensemble des Agrégés ayant fait une carrière complète dans l'éducation nationale d'être admis à la retraite en ayant bénéficié de cette promotion**.

Le **SIAES** estime normal que l'ancienneté soit prise en compte, mais il ne récusé pas pour autant le « mérite », car le travail de chacun doit être reconnu à sa juste valeur. Cela à l'expresse condition que le « mérite » soit apprécié sur des critères objectifs et indiscutables, ce qui est loin d'être toujours le cas. Le « **phénomène de cour** » doit être évité, tout comme l'arbitraire.

Trop d'avis restent ainsi sujets à caution, et particulièrement pour celles et ceux qui, susceptibles d'être promus, ne le sont pas par suite d'un avis qui les pénalise lourdement et sur lequel un doute peut être émis. Le **SIAES** demande à ce titre une **transparence totale, avec la possibilité, comme pour la notation administrative, de contestation de l'avis du chef d'établissement et/ou de l'IPR avant la décision finale du Recteur**.

### *Mise au point suite à la désinformation à laquelle se livrent certains concurrents :*

Les commissaires paritaires du **SIAES** - FAEN, deuxième syndicat tous corps confondus dans l'académie, étudient les dossiers des candidats afin de préparer les commissions. Ils participent activement aux débats quand d'autres restent passifs.

Le **SIAES** - FAEN publie pour chaque Groupe de Travail ou CAPA des statistiques et un compte-rendu qui sont adressés à toute la profession et consultables sur son site internet [www.siaes.com](http://www.siaes.com)

Ce sont les décisions prises dans ces GT et CAPA qui conditionnent votre carrière.

Comme à l'accoutumée, lors du Groupe de Travail rectoral du 11 Avril 2013 où une grande partie du travail préparatoire a été réalisé en amont de la CAPA, deux syndicats - dont le **SIAES** - FAEN - ont activement pris part aux discussions et réalisé des propositions.

Le SGEN-CFDT n'était pas représenté par ses élus.

Il arrive effectivement que certains syndicats ne viennent pas siéger dans les commissions dans lesquelles ils sont élus. Par exemple, le SNALC n'a pas siégé lors du conseil de discipline d'un professeur, entraînant de fait la mise en minorité des syndicats lors du vote et une sanction lourde pour le collègue.

~ ~ ~ ~ ~

L'indépendance syndicale est à la mode et plusieurs organisations s'y réfèrent de plus en plus.

Le succès du **SIAES** - **SIES** / FAEN en serait-il la cause ?

Mais, se prétendre indépendant et l'être réellement sont deux choses différentes.

Une certitude toutefois, il n'y a qu'un seul Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire et qu'un seul Syndicat Indépendant - national - de l'Enseignement du Second degré.

Une organisation laisse actuellement entendre qu'elle serait partenaire du **SIAES** - **SIES** et de sa fédération, la FAEN, et vous invite à lui confier le suivi de votre dossier.

Nous vous mettons en garde contre cette désinformation indigne d'enseignants ayant pour mission de développer l'esprit critique des élèves dont ils ont la charge.

Le **SIAES** n'a jamais conclu d'alliance électorale ou de partenariat avec une autre organisation pour les élections académiques aux CAPA, où est essentiellement gérée votre carrière. Le **SIAES** - **SIES** a pour seuls partenaires, le **SAGES** (Syndicat des Agrégés de l'Enseignement Supérieur, qui siège au CNESER) et les autres syndicats de sa fédération, la FAEN, avec qui il a présenté des listes communes pour les élections nationales aux CAPN, où est partiellement gérée votre carrière.

Le **SIAES** - **SIES** et la FAEN défendent les **intérêts matériels et moraux des professeurs**, leur autorité, leur liberté pédagogique, ainsi que leur mission de transmission des savoirs et des savoir-faire. Ils demandent le retrait de la Loi Peillon d'orientation et de programmation pour l'école qui est soutenue par le pôle des syndicats réformistes, adeptes du syndicalisme d'accompagnement (cf. « *Le Courrier du SIAES* » n° 54, 55 et 56 - téléchargeables sur [www.siaes.com](http://www.siaes.com)).



Syndicat - national - Indépendant  
de l'Enseignement du Second degré  
<http://www.sies.fr>

# Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille

133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE

04 91 34 89 28 06 80 13 44 28

jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr <http://www.siaes.com>



affiliés à la  
**Fédération  
Autonome  
de  
l'Education  
Nationale**



## LE syndicat INDÉPENDANT.

Il affirme sa volonté d'INDÉPENDANCE, face à des syndicats que beaucoup jugent trop marqués par l'idéologie ou la politique. Il n'est inféodé à aucune idéologie, ni aucun parti. Il n'a qu'un objectif : défendre un service public d'instruction et d'éducation de qualité et les intérêts matériels et moraux des personnels de l'Education Nationale, et particulièrement de celles et ceux qui font appel à lui.

Il est financièrement indépendant. Ni le syndicat, ni sa fédération, ne reçoivent de subventions. Le syndicat refuse les ressources publicitaires. Cela garantit sa pleine indépendance de pensée et d'action.

**ACADÉMIQUE avec le S.I.A.E.S.**

**NATIONAL avec le SIES FÉDÉRÉ au sein de la FAEN**

**EXPÉRIMENTÉ avec ses élu(e)s et responsables  
REPRÉSENTATIF par ses résultats aux élections**

### **DEUXIÈME SYNDICAT DE L'ACADÉMIE** tous corps confondus

- **2<sup>ème</sup> syndicat** pour les professeurs **AGRÉGÉS** (11,97 % des suffrages)
- **2<sup>ème</sup> syndicat** pour les professeurs **CERTIFIÉS** (12,10 % des suffrages)
- **2<sup>ème</sup> syndicat** pour les professeurs d'**EPS** et **CE d'EPS** (10,47 % des suffrages)
- **5<sup>ème</sup> syndicat** pour les **Professeurs de Lycée Professionnel** (6,58 % des suffrages)

#### Scrutin d'Octobre 2011

Résultats académiques Aix-Marseille  
globaux pour le second degré

**Représentativité tous corps** : (titulaires)

Agrégés, Certifiés et AE, Professeurs et CE d'EPS,  
PLP, CPE, PEGC, CoPsy.

Source : Bulletin Académique spécial 248 - 21/11/11

**Les INFORMATIONS sur la CARRIÈRE sont sur**

**[www.siaes.com](http://www.siaes.com)**

**MUTATIONS INTER et INTRA académiques  
AVANCEMENT d'échelon - HORS CLASSE**

**Accès au corps des Agrégés par LISTE D'APTITUDE  
Congé de Formation Professionnelle - Poste adapté ...**

Syndicat	Position	%
SNES, SNEP ...	1 <sup>er</sup>	49,84 %
<b>S.I.A.E.S.</b>	<b>2<sup>ème</sup></b>	<b>10,32 %</b>
CGT	3 <sup>ème</sup>	6,36 %
SNETAA-FO	4 <sup>ème</sup>	6,25 %
SGEN-CFDT	5 <sup>ème</sup>	6,15 %
SUD EDUCATION	6 <sup>ème</sup>	5,81 %
SE-UNSA	7 <sup>ème</sup>	5,35 %
SN-FO-LC	8 <sup>ème</sup>	4,81 %
SNALC-FGAF	9 <sup>ème</sup>	4,63 %
SNCL	10 <sup>ème</sup>	0,24 %
SNPCT	11 <sup>ème</sup>	0,23 %

**Le SIAES est un syndicat RÉELLEMENT INDÉPENDANT.**

Extrait du Règlement Intérieur du **SIAES** : « ... l'indépendance du syndicat étant un de ses fondements statutaires (Statuts Art. 2), aucun adhérent ne peut postuler pour être membre du Bureau Syndical du **SIAES**, au risque de démission ou d'exclusion du dit Bureau Syndical, s'il exerce dans et/ou pour un parti politique ou une association assimilée, une responsabilité autre que simple adhérent. De même tout membre du Bureau Syndical du **SIAES** s'engage, dans le cadre de ses fonctions et responsabilités au sein du syndicat, à un devoir de réserve vis à vis de ses préférences ou engagements politiques ou confessionnels personnels. »

**Quel autre syndicat peut en dire autant ET le mettre en pratique ?**



# **Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille**

*Syndicat - national - Indépendant de l'Enseignement du Second degré  
Fédération Autonome de l'Éducation Nationale*

## **Parce que nous voulons être, et rester, des professeurs, et non devenir des animateurs socio-culturels...**

### **Le S.I.A.E.S - SIES/FAEN, un syndicat qui veut :**

- Rompre avec le conformisme pédagogique et la pensée unique.
  - *Parler vrai, en bannissant langue de bois et préjugés idéologiques.*
- Dénoncer les dérives des pseudo pédagogues de l'Éducation et les réformes qu'ils inspirent au détriment des savoirs disciplinaires.
  - *Réaffirmer la primauté du savoir et de la transmission des connaissances par des spécialistes formés par l'Université.*
- Dénoncer le mythe égalitariste des classes hétérogènes.
  - *Proposer aux élèves des cursus différenciés avec des effectifs par classe modulés.*
- Dénoncer le laxisme et la démagogie.
  - *Restaurer la vraie démocratie, une nécessaire discipline, le sens de l'effort et l'élitisme républicain.*

Le S.I.A.E.S. / SIES veut, en dénonçant l'avalanche de réformes dévalorisantes et nous promettant toutes la solution à l'échec scolaire :

- Redonner à l'enseignement la qualité que la massification lui a fait perdre,
- Séparer clairement l'enseignement des activités péri-éducatives,
- Remettre l'École sur les rails de sa finalité :
  - la transmission du savoir qui est l'INSTRUCTION
  - l'apprentissage de la citoyenneté qui est l'ÉDUCATION
- La réinstitutionnaliser dans son autorité et son indépendance, dans le cadre du service public, ce qui est la vraie LAÏCITE.

### **Le S.I.A.E.S - SIES/FAEN, un syndicat qui combat :**

- La dévalorisation financière et morale qui touche tous les personnels (perte de pouvoir d'achat, recul de l'âge de la retraite et amputation de son montant...).
- La redéfinition et la mise en cause de nos services et de nos statuts.
- Les remplacements de courte durée imposés par les chefs d'établissement.
- L'attribution d'heures supplémentaires au détriment de postes ou conduisant à multiplier les services partagés.
- La détérioration de nos conditions de travail et de vie, conséquente à des réformes empilées et à la montée des incivilités.
- La sujétion croissante aux chefs d'établissement et aux pressions des parents
- La flexibilité en marche des emplois, avec la multiplication des services partagés, pour les titulaires en poste fixe et les TZR.
- La précarisation des personnels qui en découle et le recours de plus en plus fréquent à des contractuels.

### **Le S.I.A.E.S - SIES/FAEN, un syndicat qui demande :**

- *Le respect de la dignité des personnels.*
- *Une réelle revalorisation indiciaire pour tous et le réexamen des conditions d'accès à la retraite.*
- *Le respect des statuts, droits et devoirs de chacun.*
- *Des remplacements de courte durée effectués sur la seule base du volontariat.*
- *Des heures supplémentaires limitées, et non utilisées pour supprimer des postes ou créer des services partagés.*
- *De mettre un terme à l'inflation de réunions.*
- *Le respect de la liberté pédagogique et un travail en équipe librement consenti.*
- *La suppression du passage automatique en classe supérieure et le respect des conseils de professeurs décidant en collégialité.*
- *La limitation des services partagés.*
- *La révision, pour les améliorer, des conditions d'exercice et des indemnités des TZR.*
- *La création de postes pourvus par concours statutaires.*

**Lisez le « Courrier du SIAES » et nos autres publications sur [www.siaes.com](http://www.siaes.com)**



**Syndicat Indépendant Académique  
de l'Enseignement Secondaire  
Aix-Marseille**



**Bulletin d'adhésion**

Mademoiselle    Madame    Monsieur

Bulletin d'adhésion également téléchargeable sur <http://www.siaes.com>  
ou envoyé sur simple demande.

NOM (en majuscules) : ..... Nom de jeune fille : .....

Prénom : .....

Date de naissance : ...../...../..... Situation familiale : ..... Enfants : .....

ADRESSE : .....

Commune : ..... Code postal : .....

Tél. fixe : ..... Tél. portable : .....

Courriel : .....@.....

Le courriel est important pour recevoir les publications et communiqués du S.I.A.E.S.

Discipline : .....

Corps : .....  Classe normale    Hors classe   Échelon : .....

POSTE FIXE   Établissement : .....

Commune : .....

TZR   Zone de remplacement : .....

Établissement de rattachement : .....

Affectation à l'année : .....

Retraité(e)    Stagiaire    Autre situation .....

Cotisation de ..... euros, réglée le ...../...../..... par  chèque bancaire    CCP

Signature :

Libeller le chèque à l'ordre du S.I.A.E.S. CCP 12 999 99 G  
et l'adresser, avec cette fiche, à la trésorière :  
Virginie VERNEUIL 6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille

*N'hésitez pas à joindre un courrier, si nécessaire,  
pour tout renseignement, information, aide...*

Il n'est jamais trop tard pour adhérer au **SIAES** !

**La cotisation court sur 365 jours.**

En réglant votre cotisation en Mai 2013,  
vous serez adhérent(e) jusqu'en Mai 2014.

Cotisations 2013 / 2014	Classe normale		Hors classe
	1 <sup>er</sup> au 6 <sup>eme</sup> échelon	7 <sup>eme</sup> au 11 <sup>eme</sup> échelon	
Agrégés	84 €	108 €	112 €
Certifiés, PLP, Prof. et CE d'EPS, CPE, PEGC, AE	72 €	95 €	99 €
Stagiaires : 35 €   Retraités : 32 €			
MA - Contractuels : 48 €   Vacataires, Ass éduc/péda : 32 €			

**Tarif couple** : Remise de 50% sur la cotisation la plus basse.

**Mi-temps** : 3/4 de la cotisation.

**Possibilité de paiement fractionné** :

Envoyer 2 chèques ensemble, date d'encaissement souhaitée inscrite au verso (voire exceptionnellement 3 ou 4 chèques en cas de difficultés financières).

**Impôts** : Réduction fiscale de 66% sur le montant de la cotisation (attestation dès réception).

**LA RÉDUCTION D'IMPÔT POUR L'ANNÉE 2013 EST DE 66 % :**

une cotisation de 32,00 € ne vous coûte réellement que 10,88 €  
une cotisation de 35,00 € ne vous coûte réellement que 11,90 €  
une cotisation de 48,00 € ne vous coûte réellement que 16,32 €  
une cotisation de 72,00 € ne vous coûte réellement que 24,48 €  
une cotisation de 84,00 € ne vous coûte réellement que 28,56 €

une cotisation de 95,00 € ne vous coûte réellement que 32,30 €  
une cotisation de 99,00 € ne vous coûte réellement que 33,66 €  
une cotisation de 108,00 € ne vous coûte réellement que 36,72 €  
une cotisation de 112,00 € ne vous coûte réellement que 38,08 €

**À comparer avec ce que vous demandent les autres syndicats !!!**

La cotisation ouvre droit aux services du S.I.A.E.S., bien évidemment, à l'envoi des « *Courriers du S.I.A.E.S.* » et « *Lettres du S.I.A.E.S.* », régulièrement publiés et aux numéros spéciaux (en particulier « *Spécial Mutation* », guide TZR, EPS, ...).

Le S.I.A.E.S. se veut enfin un syndicat PROCHE des personnels, à leur écoute et à leur disposition, à tout moment (nous communiquons nos numéros personnels aux adhérents), 7 jours sur 7 (y compris durant les vacances), de 8h00 à 20h00, par téléphone et, en permanence, par mail.